

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 23/11/2023

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

**CERTIFICATION A2 ET B1:**

Le collège propose cette année pour les élèves de 4ème et 3ème de la section euro qui le souhaitent de se présenter aux examens en anglais niveau A2 ou B1.

Le coût de la certification est de 125 euros pour le niveau A2 et 130 euros pour le niveau B1.

Le collège prend en charge 25,00 euros par élève pour le niveau A2 et 30,00 par élève pour le niveau B1.

Il prend également en charge l'achat des livres et des cahiers d'exercices nécessaires à la préparation de l'examen.

Reste donc à la charge des familles dont l'enfant souhaite se présenter à l'examen 100,00 euros.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette participation des familles.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0